

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Société Anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable
Siège social : 14 boulevard de la Trémouille 21000 DIJON
RCS de Dijon : 542 820 352

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les Sociétaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le jeudi 23 avril 2020 à 18 heures, Juraparc, Rue du 19 mars 1962, LONS-LE-SAUNIER (39570).

L'ordre du jour de cette Assemblée sera le suivant :

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration, rapports des commissaires aux comptes, approbation des comptes annuels individuels et consolidés de l'exercice 2019 – Quitus aux administrateurs
- Avis sur le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce
- Affectation du résultat – fixation de l'intérêt des parts sociales
- Option pour le paiement de l'intérêt des parts sociales
- Renouvellement du mandat de quatre administrateurs
- Constatation de la fin du mandat d'un administrateur
- Fixation de l'enveloppe des indemnités compensatrices
- Consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations et indemnités de toutes natures versées aux catégories de personnel visées à l'article L511-71 du Code monétaire et financier
- Etat du capital au 31 décembre 2019
- Pouvoirs pour les formalités

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Modifications apportées aux articles des statuts de la Société
- Adoption des statuts modifiés
- Détermination du plafond de l'augmentation de capital et délégation de pouvoirs en vue de l'augmentation du montant maximum du capital social
- Augmentation de capital réservée aux salariés (résolution non agréée par le Conseil d'Administration)
- Pouvoirs pour les formalités

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les Sociétaires peuvent soit donner procuration à un autre Sociétaire ou à leur conjoint ou partenaire de PACS, soit donner pouvoir au Président de l'Assemblée, soit utiliser le formulaire de vote par correspondance.

Un document unique de vote par correspondance ou par procuration est adressé par voie postale ou électronique aux Sociétaires. Il sera également remis à tout Sociétaire qui en fera la demande par courrier adressé au siège au plus tard 6 jours avant la date de l'Assemblée. Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires complétés, signés et retournés avant le 20 avril 2020.

Les Sociétaires peuvent également voter par voie électronique sur le site Internet www.vote.banquepopulaire.fr au moyen de l'identifiant et du mot de passe indiqués sur le document unique susvisé. Les votes électroniques seront pris en compte jusqu'au 22 avril 2020 à 15h.

Les documents relatifs à cette Assemblée seront disponibles sur le site Internet www.bpbfc.banquepopulaire.fr, rubrique Sociétariat, à compter du 23 mars 2020. Les Sociétaires désirant poser des questions au Président du Conseil d'Administration ou recevoir les documents par e-mail ou courrier pourront en faire la demande en adressant un courrier au siège (au plus tard le 18 avril 2020).

Le Conseil d'Administration